



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IGEDD

INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 14 décembre 2023

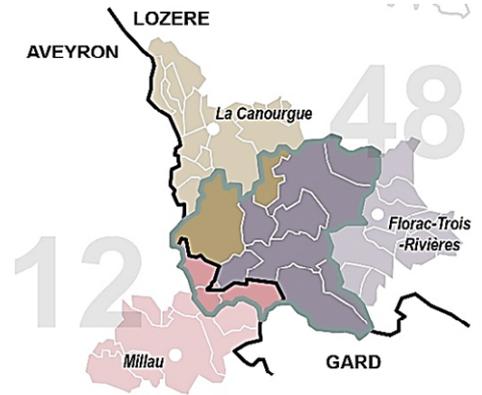
Candidature au label du Grand Site de France "*Gorges du Tarn, de la Jonte et causses*"
(départements de la Lozère et de l'Aveyron)

Rapport IGEDD n°015172-01

établi par

Odile SCHWERER

Inspectrice générale de l'administration du développement durable



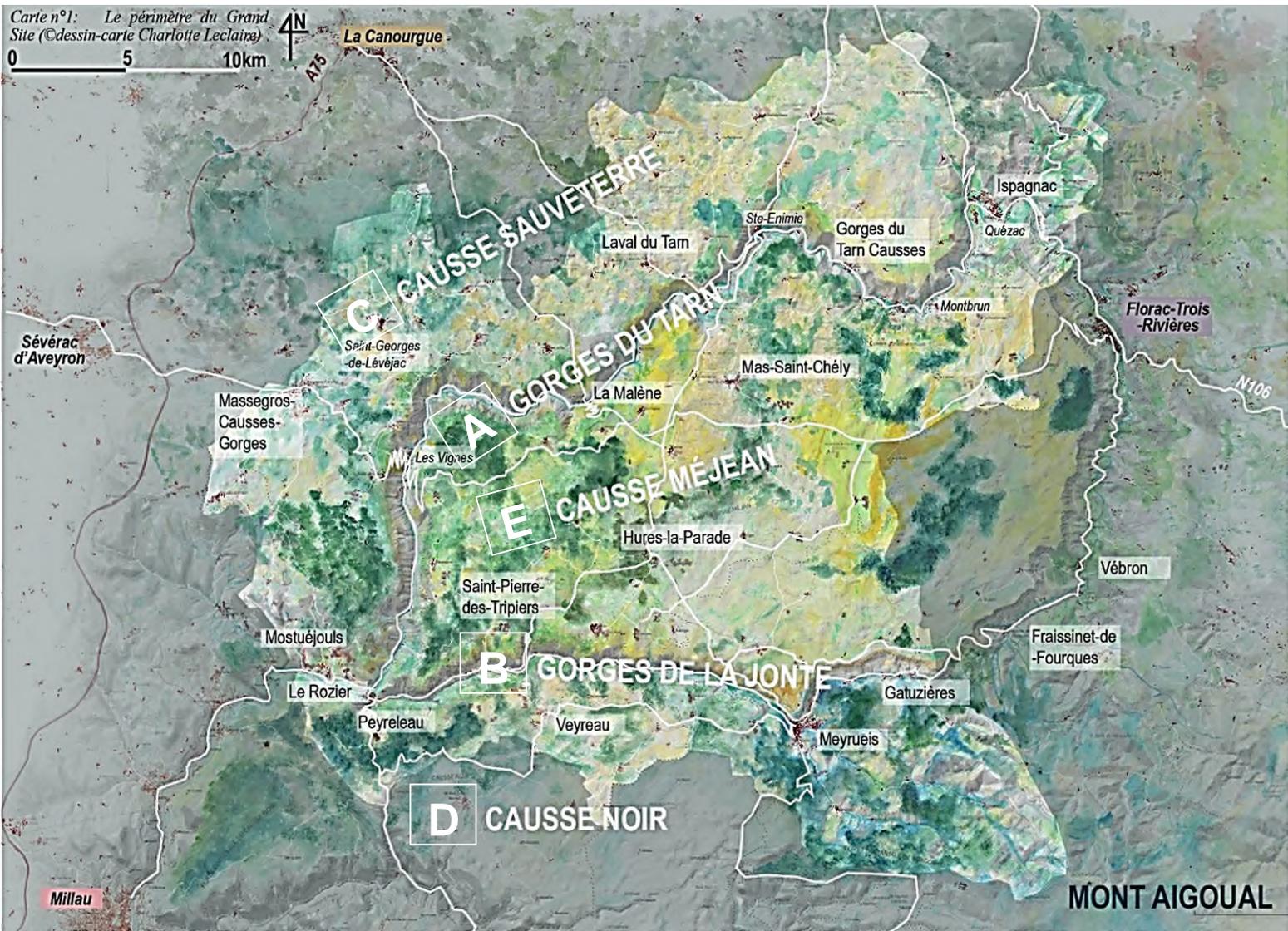
Ci-dessus à gauche : région Occitanie (en orangé)

Ci-dessus au centre : Départements de la Lozère (48) et de l'Aveyron (12) situés au nord de la région occitanie

Ci-contre : intercommunalités concernées par le Grand Site « Gorges du Tarn, de la Jonte et causses »

Source : dossier de candidature au label du GSF

- CC Gorges Causse Cévennes**
Ispagnac, Gorges du Tarn Causse, La Malène, Saint-Pierre-des-Tripiers, Mas-Saint-Chély, Hures-la-Parade, Meyrueis, Gatuzières
- CC Aubrac Lot Causse Tarn**
Massegros Causse Gorges, Laval-du-Tarn
- CC Millau Grands Causse**
Mostuéjous, Peyreleau, Veyreau, Le Rozier (Lozère)



Périmètre du Grand Site de France (GSF) source : dossier de candidature au label du GSF

Le territoire des gorges du Tarn, de la Jonte et causses s'est engagé dans une démarche d'Opération Grand Site (OGS) depuis près de vingt ans.

La demande d'attribution du label Grand Site de France (GSF), concerne une surface de 84 500 ha définie en 2004. Votre rapporteure a pu expertiser ce grand site quatre fois plus étendu que le site classé lui-même ¹ lors d'une mission effectuée les 17, 18 et 19 octobre 2023.

Votre commission doit se prononcer aujourd'hui sur l'attribution du label Grand Site de France ², ainsi que sur son programme d'actions pour la période 2024-2031, rallongée de deux ans par avenant (voir annexe 3) ³.

1 - Les gorges du Tarn et de la Jonte : deux canyons au creux des Grands Causses

La demande de labellisation Grand Site de France porte sur un territoire emblématique du sud-est du Massif central au cœur des grands causses. Situé au nord est de la région Occitanie, il concerne deux départements, la Lozère et l'Aveyron.

Les gorges du Tarn (repère A sur la carte ci-contre) et de la Jonte (repère B) sont à la fois profondes ⁴ et très longues ⁵. Ces canyons creusés par l'érosion dans le socle calcaire divisent les Grands Causses en trois parties distinctes : le causse de Sauveterre au nord (repère C), le causse Noir au sud (repère D), le causse Méjean au milieu (repère E) ⁶.



Gorges de la Jonte vues depuis l'entrée de la grotte de Dargilan sur la commune de Meyrueis, avec le causse Méjean en surplomb - Photo OS - octobre 2023

1.1. En parallèle de l'Opération Grand Site de France : un renforcement de la protection par le classement

Si la démarche Grand Site a été amorcée entre la fin des années 1970 et le début des années 1980, nous y reviendrons, le classement du site a fait suite à la demande de l'Etat ⁷ en 1990 pour l'ensemble des gorges alors inscrites, celles du Tarn dès 1942 et celles de la Jonte en 1982.

Le site classé constituant le cœur du Grand Site a été classé en 2002 sur la base du critère pittoresque. Il englobe la quasi totalité des deux sites inscrits préexistants, à l'exception des villages et des franges qui sont restés en site inscrit. Ces exclusions du périmètre résultent des négociations

1 Site classé des gorges du Tarn et de la Jonte, par décret du 24 mars 2002, d'une superficie de 20 171 ha.

2 Art. L.341-15-1 du code de l'environnement issu de la loi de 2010 portant engagement national pour l'environnement : « Le label Grand Site de France peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable [...] Ce label est attribué, à sa demande, à une collectivité territoriale, un établissement public, un syndicat mixte ou un organisme de gestion regroupant notamment les collectivités territoriales concernées [...] »

3 En effet, le ministre venant de modifier la durée de validité du label qui était initialement de 6 ans, en la faisant passer à 8 ans, le Grand Site de France dont le dossier était déjà finalisé, a transmis le 11 août 2023 un avenant à sa candidature (voir annexe 2) demandant cette extension à 8 ans, et a de ce fait ajusté les actions de son projet sur ce nouveau calendrier.

4 La hauteur des parois qui délimitent les gorges atteignant 400 à 600 mètres pour celles du Tarn, 350 à 450 mètres pour celles de la Jonte.

5 Au total ce sont environ 70 km qui sont concernés entre les sources des deux rivières et leur confluence.

6 Méjean signifiant " médian " en occitan.

7 Demande du préfet de région datant du 11 décembre 1990.

qui ont eu lieu à l'époque face à l'opposition des élus locaux. Il en est de même des causses, également exclus, la délimitation du site classé s'arrêtant au " *bourrelet* " qui couronne les falaises et ceinture les causses ⁸.

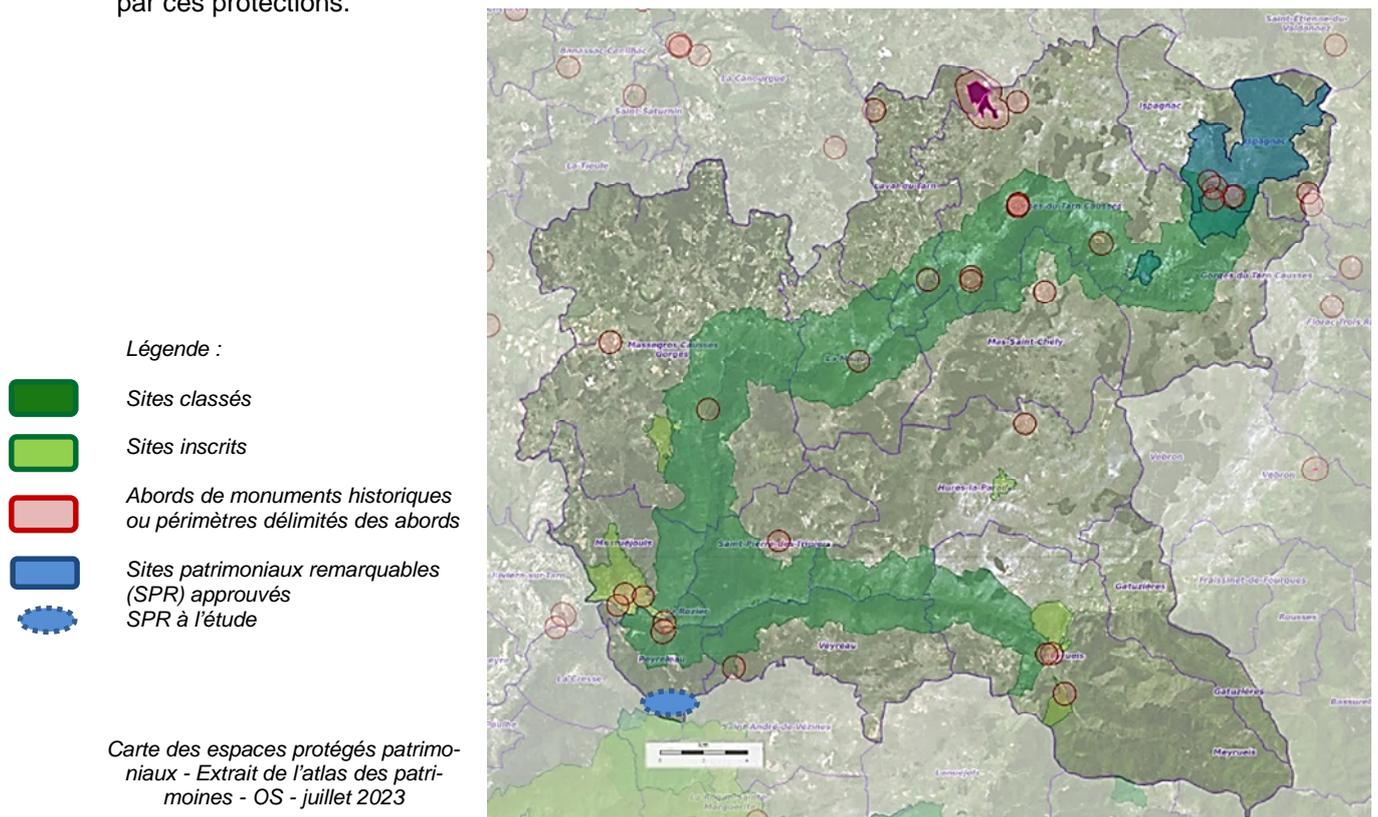
Quelques sites classés n'ont pas été abrogés par le décret de 2002, s'agissant de cavités (grottes d'Amélineau et de Dargilan et aven Armand). Enfouies, elles ne participent pas directement à la définition des paysages du site classé.



Gorges du Tarn vues depuis la route D 907 B sur la commune de Masegros Causses Gorges, avec le causse Méjean en surplomb - Photo OS - octobre 2023

1.2. Des protections complémentaires et une reconnaissance supranationale

D'autres espaces protégés jalonnent le territoire : ceux générés par les nombreux monuments historiques et leurs abords d'une part, et d'autre part, les sites patrimoniaux remarquables, dont se sont dotées (ou sont sur le point de le faire) certaines communes pour garantir la préservation et valorisation de leurs centres bourgs ⁹. Le rôle de l'architecte des bâtiments de France (ABF) est renforcé par ces protections.



⁸ Cf rapport de M Brodovitch inspecteur général pour la CSSPP du 6 novembre 2000.

⁹ Ispagnac : SPR approuvé le 3/12/2007 ; Quézac : SPR approuvé le 27/04/2006, Peyreleau : SPR à l'étude.

« Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen » ont été inscrits en 2011 sur la liste des biens du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce bien étendu couvre 300 000 ha, allant bien au-delà du périmètre concerné par la demande de label Grand Site de France ¹⁰. Le bien est géré par l'entente interdépartementale « Causses et Cévennes ».

Par ailleurs, le parc national des Cévennes ¹¹ à l'est, couvre une partie du futur Grand Site de France ¹². Neuf communes ont signé la charte du Parc. Le parc naturel régional (PNR) des Grands Causses concerne, lui, seulement trois communes.

Le périmètre considéré pour la demande de labellisation est aussi largement couvert par des zones Natura 2000. Les quatre secteurs portant sur la directive « habitats » couvrent environ 10% du territoire considéré, et les quatre portant sur la directive « oiseaux » en couvrent 68%.

Ce dernier aspect est non négligeable, s'agissant de la préservation de quatre espèces de vautours, dont la présence, très marquée dans les gorges du Tarn, amène quasiment à les considérer comme des motifs du paysage.

1.3. Une fréquentation estivale à maîtriser pour la préservation du site et des milieux

Les gorges du Tarn et de la Jonte constituent un élément très attractif pour le tourisme de la région Occitanie. La beauté des paysages de canyons, leurs valeurs géologique et faunistique notamment, mais aussi l'intérêt patrimonial que présente le site, attirent de nombreux visiteurs, ainsi que des amateurs de sports de pleine nature et des spéléologues, ces derniers suivant les traces d'un des plus célèbres d'entre eux, Édouard-Alfred Martel ¹³.

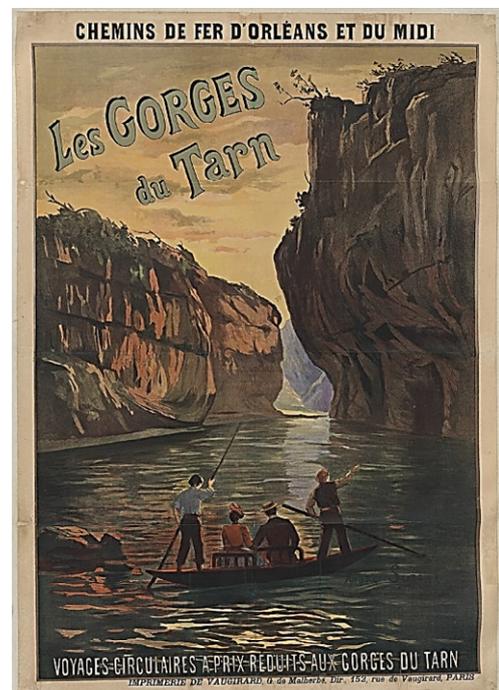
Si les gorges ont été fréquentées dès le XIX^e siècle, notamment suite aux écrits de ce dernier ¹⁴ qui les ont rendues célèbres, et l'arrivée du chemin de fer dans la région, on ne découvrirait jadis ces splendeurs que par voie d'eau, les routes qui suivent les rivières ayant été créées récemment.

En 2002 la fréquentation était estimée en moyenne à 900 000 visiteurs par an, pour l'ensemble du Grand Site. En augmentation constante, elle aurait doublé selon les données recueillies par « Flux vision Orange ». La période « Covid » a été caractérisée par un engouement renouvelé pour les sites naturels du territoire national, qui ne semble pas décroître depuis.

Un des enjeux du Grand Site est de gérer cette fréquentation particulièrement intense en haute saison, alors que sa population est très faible le reste de l'année.

Si la circulation se concentre essentiellement sur les routes longeant les rivières, il existe des itinéraires permettant de rejoindre les plateaux et découvrir les paysages très contrastés qu'offrent les Causses.

Les fluctuations saisonnières de débit bien marquées des deux rivières, avec des crues d'hiver et de printemps importantes, limitent l'étalement de la saison touristique.



« Les gorges du Tarn » par André Suréda : affiche touristique de 1910 pour la société des Chemins de fer d'Orléans et du Midi.

2 - Un projet qui concerne quatorze communes sur deux départements et trois communautés de communes

2.1. Principes de délimitation d'un périmètre fondé sur la cohérence administrative et le projet de territoire

Le périmètre du Grand Site englobe quatorze communes, treize d'entre elles étant concernées par le site classé, Gatuzières, bien que traversée par la Jonte, restant exclue de ce dernier. Il s'agit d'Ispagnac, Gorges du Tarn Causses ¹⁵, Mas-Saint-Chély, La Malène, Laval-du-Tarn, Massegros

¹⁰ Le périmètre du Grand Site est englobé dans le bien pour 81% de sa surface, les 19% restants étant situés dans sa zone tampon.

¹¹ Créé par décret de 2013.

¹² 15% de la surface du GSF est commun avec la zone « cœur du Parc » et 38% avec sa zone d'adhésion.

¹³ É-A Martel est considéré comme le père fondateur de la spéléologie moderne reconnue comme discipline scientifique, en 1888.

¹⁴ « Les Cévennes et la région des causses (Lozère, Aveyron, Hérault, Gard, Ardèche) » / par E-A Martel 1890

¹⁵ Gorges du Tarn Causses résulte de la fusion en janvier 2017 des trois communes de Montbrun, Quézac et Sainte-Enimie.

Causses Gorges ¹⁶, Saint-Pierre-des-Tripiers, Le Rozier, Meyrueis, Hures-la-Parade, situées en Lozère (48) et Mostuéjols, Peyreleau, Veyreau, situées en Aveyron (12).

La notion de territoire du Grand Site ayant évolué vers celui des communes porteuses du projet de territoire associé, les termes du code de l'environnement laissant toute latitude en la matière : « [...] le périmètre du territoire concerné par le label [pouvant] comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé, dès lors qu'elles participent au projet [...] » ¹⁷, l'appartenance de la commune de Gatuzières au périmètre se justifie pleinement.

2.2. Une évolution administrative au profit du Grand Site de France

La situation administrative a beaucoup changé en vingt ans. Aujourd'hui le territoire s'organise en trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), il s'agit des communautés de communes "Gorges Causses Cévennes", "Aubrac Lot Causses Tarn" et de "Millau Grand Causses" ¹⁸.

L'expérience déjà conduite sur près de deux décennies de l'Opération Grand Site amène le territoire à s'interroger sur la délimitation future d'un périmètre plus vaste pour y inclure à terme les "portes" ¹⁹ du Grand Site de France.

3 - Un programme d'actions à l'échelle d'un site très vaste, déjà très fructueux

3.1. Une Opération Grand Site en plusieurs phases

Après les prémices rappelées précédemment, le SIVOM alors gestionnaire du Grand Site « Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses » s'est engagé réellement à partir de 2002, date du classement du site des « gorges du Tarn et de la Jonte » dans une Opération Grand Site (OGS).

A la suite de la CSSPP du 9 décembre 2004 ²⁰, le ministre a validé le programme de l'OGS qui s'est appuyé sur une étude de fréquentation du site, ainsi qu'un cahier de gestion du grand site classé volumineux et détaillé ²¹.

La première phase, qui a débuté en 2004 et s'est poursuivie jusqu'en 2012, consistait à mettre en œuvre ce programme d'actions, qui comportait quatre axes stratégiques, déclinés en une trentaine d'actions (voir annexe 1). Il s'agissait de réhabiliter et requalifier les paysages du site ; de maîtriser la fréquentation du site ; d'assurer la pérennité des activités économiques traditionnelles gestionnaires de l'espace et du paysage ; et d'assurer une gestion pérenne du site.

Le bilan de ce programme d'actions n'avait pas été établi précisément en mai 2012, lors de la visite des services de l'État ²² qui avait pour objectif de faire un premier état des lieux, dix ans après le classement du site.

Si la qualité d'exécution de plusieurs opérations réalisées avait été soulignée, parmi lesquelles la requalification exemplaire de coeurs de villages ou d'éléments du petit patrimoine bâti, la restauration de très nombreuses toitures en lauzes, la réalisation de murs en pierres sèches, la suppression de nombreux panneaux publicitaires, complétée par une nouvelle signalétique, etc.. Le bilan faisait néanmoins ressortir que le programme de l'OGS de 2004 était très dense, sans hiérarchisation des actions, ni désignation de maîtrise d'ouvrage. Le constat avait été fait que les actions n'avaient pu être réalisées que partiellement, et parfois sans logique d'ensemble.



Couvertures en lauzes sur bâti ancien à Hures-la-Parade - photo OS - octobre 2023

¹⁶ Masegros Causses Gorges résulte de la fusion en janvier 2017 des cinq communes de Saint-Georges-de-Lévêjac, Le Masegros, Le Récoux, Saint-Romme-de-Dolan et Les Vignes.

¹⁷ Article L341-15-1 du code de l'environnement.

¹⁸ "Gorges Causses Cévennes" est la communauté de communes située à l'est, "Aubrac Lot Causses Tarn" au nord-ouest, toutes deux situées en Lozère, elles ont été créées le 1er janvier 2017 en complément de celle de "Millau Grand Causses" située au sud-ouest dans le département de l'Aveyron, qui existe, elle, depuis 1989.

¹⁹ A minima Florac-trois rivières et Millau, éventuellement La Canourgue.

²⁰ Cf procès verbal de la CSSPP du 9 décembre 2004.

²¹ Ces trois études ont été réalisées par l'agence Urbanis de Nîmes (Claude Jamot, Corinne Snabre et Marie Meletopoulos) en 2002.

²² Cette visite à laquelle participaient la DREAL, l'administration du ministère et l'inspection générale a fait l'objet d'un compte rendu interne.

C'est pourquoi le lancement d'une **deuxième phase** a-t-il été préconisé. Celle-ci a débuté en 2012 avec la création du syndicat mixte ²³ et le lancement d'une étude ²⁴ comportant le bilan de la première phase, les nouvelles priorités et un nouveau programme d'actions.

En 2015, un recentrage a conduit à ne retenir que huit actions prioritaires (voir annexe 1), intégrant également les nouvelles préoccupations survenues depuis 2004, à savoir la gestion de la montée en puissance des sports et loisirs de pleine nature, et celle de la fréquentation exponentielle des camping-cars et véhicules aménagés, ainsi que la nécessité de définir une stratégie touristique orientée sur le tourisme durable, et basée sur une étude de fréquentation actualisée.

3.2. Bilan des actions déjà menées depuis 2002

Entre 2002 et 2015, 3,5 millions d'euros ont été consacrés à l'amélioration du Grand Site en dépenses d'investissement et de fonctionnement (coûts hors travaux routiers sur la RD 907bis). Ces investissements ont pu être réalisés grâce à l'obtention de diverses subventions. En moyenne, l'État est intervenu à hauteur de 30%, le département de la Lozère de 18%, et la région Languedoc-Roussillon également de 18%, les fonds européens venant compléter ces aides financières.

Une majorité d'actions s'est concrétisée sur la période de 2007- 2010, grâce au Pôle d'Excellence Rurale « *Patrimoine naturel, tourisme de découverte et de pleine nature des Gorges du Tarn et de la Jonte* », qui a permis d'investir 2,2 millions d'euros, subventionnés à hauteur de 80%. Parmi les opérations majeures : la restauration de patrimoine (1,4 millions d'euros), la réhabilitation paysagère des campings (130 000 € HT), les aménagements pour les chemins de randonnées ou les activités de pleine nature (330 000 € HT), et l'installation de tables d'interprétation (41 000 € HT). La charte signalétique du Grand Site (étude et installation) a, à elle seule, requis plus de 130 000 € HT.

Enfin, entre septembre 2019 et fin 2022 ²⁵, le budget portait sur 44 000 € en investissement et 163 000 € en fonctionnement (dont 1 ETP par an) auquel il faut ajouter la valorisation de 1,25 ETP provenant des autres structures de la gouvernance.

Au final la plupart des actions ont pu être réalisées et le résultat sur le terrain se lit clairement avec une amélioration de la qualité des paysages, due essentiellement à la suppression des très nombreux panneaux publicitaires, la restauration d'éléments significatifs du bâti ancien et la réalisation de plusieurs aménagements de qualité.

Ce travail a d'ailleurs été valorisé par l'UDAP de la Lozère dans les « *Cahiers du patrimoine Lozérien* » ²⁶ témoignant de la dynamique engendrée par l'Opération Grand Site.

3.3. Le nouveau programme d'actions pour un périmètre constant

Le Grand Site « *Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses* » propose de s'engager dans un plan d'actions 2024-2031 qui s'articule autour de quatre nouveaux axes (voir détail en annexe 2) :

Axe 1. restaurer, valoriser et partager les valeurs patrimoniales et paysagères des gorges du Tarn, de la Jonte et causses : en requalifiant et mettant en valeur les hauts lieux des gorges et des causses ; en préservant et qualifiant l'architecture et le patrimoine bâti, en associant le Grand Site à la réalisation des documents d'urbanisme ; et en animant la charte signalétique du Grand Site et du suivi de la signalétique commerciale.

Axe 2. maîtriser le développement et la fréquentation du Grand Site, pour un accueil de qualité des visiteurs et une découverte du territoire grâce aux dispositifs d'interprétation et la gestion des activités de pleine nature : en mettant en place un observatoire de la fréquentation, en visant un territoire structuré, une offre durable et vertueuse pour sa découverte ; en accompagnant les professionnels du tourisme dans leur pratique des activités de pleine nature ; en accompagnant les professionnels du tourisme (l'hôtellerie de plein air et autres partenaires) pour conforter l'offre d'un tourisme durable et améliorer l'intégration paysagère des campings et équipements ; en favorisant la découverte de l'esprit des lieux et en transmettant les valeurs intrinsèques des paysages remarquables.

Axe 3. assurer la pérennité des activités économiques traditionnelles, gestionnaires de l'espace et du paysage : en conciliant et intégrant les enjeux de la forêt dans la gestion du Grand Site ; en maintenant, renouvelant ou développant l'activité pastorale ; en maintenant, renouvelant ou développant les activités de culture pérenne.

²³ La gestion du Grand Site a été assurée du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2017 par ce syndicat mixte.

²⁴ Etude confiée au bureau d'études « *Elan développement* ».

²⁵ Période de mise en application de la convention de gouvernance entre les trois communautés de communes.

²⁶ <http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Culture>

Axe 4. assurer une gestion pérenne du Grand Site de France : en garantissant et animant la gouvernance du Grand Site de France ; et en améliorant la lisibilité du Grand Site sur son identité et les enjeux du territoire, à destination des visiteurs et des acteurs locaux (partenaires), habitants.

Chaque axe regroupe des ensembles d'actions, trente-neuf au total, certaines étant déclinées en sous-actions, ce qui révèle l'ambition du projet, et illustre la diversité des thématiques retenues, ainsi que la globalité des enjeux pris en considération.



Vue panoramique depuis le Point Sublime, belvédère qu'il est prévu de réaménagé - photo OS - octobre 2023

Une hiérarchisation des actions prioritaires (P1)/ secondaires (P2) a été faite. En outre plusieurs opérations dépendront des opportunités et partenariats pour leurs financements (OP). Il s'agit, pour cette troisième catégorie, de nouveaux aménagements, en particulier la requalification des belvédères définis comme stratégiques ; la sauvegarde et la réhabilitation d'éléments constitutifs du patrimoine bâti et paysager ; la mise en place de panneaux de signalétique ; la mise en œuvre d'une signalétique d'information spécifique et thématique ; la réalisation des travaux sur les secteurs stratégiques définis dans le schéma d'accueil ; la réalisation des travaux correspondant à la stratégie d'accueil et de gestion des camping-cars et véhicules aménagés.

3.4. Focus sur certaines actions, recommandations et points de vigilance

Si les thématiques restent assez similaires aux programmes d'actions antérieurs, c'est que la tâche est d'ampleur, vu l'étendue du territoire concerné et les moyens alloués assez limités.

Votre rapporteure souscrit aux orientations telles que définies, considérant qu'elles contribueront à renforcer la valorisation du Grand Site. Elle constate que la dimension socio-économique est prise en compte à sa juste valeur, notamment avec la place accordée aux professionnels du tourisme, à l'agropastoralisme et autres formes d'agriculture (viticulture, arboriculture et trufficulture) contribuant à façonner les paysages des causses et des flancs des gorges, étagés en terrasses par endroit. A cet effet ces pratiques doivent être maintenues et encouragées pour garantir leurs spécificités.



Vue sur le Rozier depuis le belvédère de la tour carrée de Peyreleau (petite cité de caractère), à la confluence de la Jonte et du Tarn. Cette vue montre l'étalement urbain qui gagne en altitude et qu'il convient de maîtriser - photo OS - octobre 2023

Votre rapporteure souligne l'importance de la mise en place d'un accompagnement des porteurs de projet dans leurs démarches, indispensable pour renforcer qualitativement les actions relatives à la maîtrise de l'évolution urbaine et à la valorisation du bâti ancien.

Sur la question de la participation du GSF à l'élaboration des documents d'urbanisme, il conviendrait également de se réinterroger sur la mise en place de sites patrimoniaux remarquables (SPR) sur les centres bourgs et hameaux exclus du site classé, qui n'en sont pas encore dotés.

Pour le travail d'inventaire envisagé, le service de l'inventaire de la région pourrait utilement être associé, notamment sur les aspects méthodologiques.

Plusieurs actions très visibles permettront la mise en valeur du site classé au cœur du territoire. L'identification du maillage des belvédères (dont le Point Sublime, voir photo) et autres points de vue paysagers (dont le Pas de Soucy) permettra de les requalifier par des travaux d'aménagement.

Votre rapporteure recommande que ces projets restent sobres, avec un vocabulaire commun pour leur formalisation et une homogénéité dans le choix des matériaux et couleurs.

La résorption d'un certain nombre de points noirs à identifier participera également de la valorisation du site.

Si le stationnement des véhicules nécessitera la requalification de plusieurs parkings (en particulier celui de Sainte-Enimie dénommé « *Front du Tarn* »), le stockage du matériel des loueurs de canoës d'une part, et celui des bungalows hors zone inondable d'autre part, seront également traités.

Un point de vigilance reste à maintenir sur les routes existantes, en particulier celles qui relient les gorges aux causses. En effet, leur élargissement en vue de faciliter la circulation des véhicules et bus pourrait menacer leur intégrité et leur qualité paysagère.

Par ailleurs les conséquences du changement climatique deviennent un enjeu de plus en plus préoccupant pour le site, que le programme d'actions n'a pas écarté.

La question de l'eau est un sujet récurrent tant sur l'aspect qualitatif, avec l'apparition des cyanobactéries²⁷ dans les rivières, que sur l'aspect quantitatif, du fait de la raréfaction de la ressource. L'étude hydro-géologique réalisée par le BRGM à la demande du parc national des Cévennes l'a bien montré.

Au-delà de ce problème crucial sur les causses, la sécheresse de ces dernières années entraîne aussi une augmentation du risque incendie. Celui survenu à Mostuejols à l'été 2022 a vu disparaître plus de 1 200 ha de forêts.

ci-contre : Résurgence à Sainte-Enimie - photo OS - octobre 2023



4 - Une gouvernance et un périmètre en adéquation

4.1. Un portage désormais adapté

La nécessité de garantir et animer la gouvernance de la démarche Grand Site figurait parmi les actions prioritaires redéfinies en 2015.

Il a fallu plusieurs années pour établir une gouvernance adaptée au projet de Grand Site. Après la gestion par un syndicat mixte créé en 2012, la création des trois EPCI en 2017 résultant de la fusion de huit anciennes communautés de communes, et la fusion de certaines communes (voir 2.2.) ont limité le nombre d'intervenants, rendant la mise en place d'une gouvernance plus aisée. Celle-ci s'appuie désormais sur une convention-cadre de partenariat qui lie les trois communautés de communes concernées : « *Aubrac Lot Causses Tarn* », « *Millau Grands Causses* » et « *Gorges Causses Cévennes* », cette dernière étant coordonnatrice du partenariat mis en place.

²⁷ Bactérie photosynthétique, appelée autrefois algue bleu-vert (définition du dictionnaire « le Robert »).

Pour sa phase d'émergence allant de 2019 à 2023, la convention-cadre prévoyait la constitution d'un comité technique du tourisme. Ce dernier a été supprimé par avenant en 2022 et remplacé par un comité représentatif de la diversité des acteurs socio-professionnels (métiers du tourisme, commerçants, artisans, agriculteurs et forestiers).

Désormais, la convention-cadre intégrera ce comité en en précisant le rôle et les objectifs. Cette troisième instance viendra compléter la conférence des trois communautés de communes et les comités techniques et de pilotage.

La composition de ces instances ainsi que la fréquence de leurs réunions restent à définir.

4.2. Des outils et moyens succincts

L'étendue du Grand Site et le programme d'actions ambitieux retenu nécessitent des moyens. Ceux mis en place semblent faibles au regard du territoire à couvrir.

Ainsi, un effectif limité au seul chef de projet pour se consacrer au Grand Site interroge sur sa capacité à animer et mettre en œuvre le programme d'actions sur le long terme, même si les structures partenaires mutualisent quelques ressources évaluées entre 1,5 et 2 équivalents temps plein (ETP).

L'augmentation des moyens alloués par le ministère, prévue pour 2024, pourrait permettre d'améliorer cette situation.

L'estimation des dépenses pour la mise en œuvre du plan de gestion ne figure pas dans le dossier ; la dépense totale sur 8 ans (2024 à 2031) n'est pas indiquée précisément. Seuls apparaissent les 110 000 € annuels prévus par la convention-cadre et son annexe financière annuelle, dévolues à hauteur de 60 000 € au fonctionnement et 50 000 € à l'investissement.

5 - Conclusion

Votre rapporteure porte un regard positif sur le Grand Site « *Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses* », qui s'est montré déterminé dans la conduite de ses opérations grand site (OGS).

Fort d'un travail de longue haleine, il est digne du label et remplit les conditions pour son obtention.

Votre rapporteure suggère en conséquence à votre commission :

- d'approuver l'attribution du label, considérant que les trois conditions qui doivent guider son attribution sont largement remplies, à savoir un site classé de grande notoriété avec une forte fréquentation du public, assorti d'un projet territorial de grande qualité, et d'une gouvernance dédiée au projet ;
- de valider la demande de modification de la durée du label à 8 ans au lieu des 6 ans initiaux et de prévoir un point d'étape à mi-parcours ;

Elle suggère d'assortir cet avis de plusieurs recommandations développées au 3.4., à savoir :

- de se réinterroger sur la mise en place de SPR sur les centres bourgs et hameaux exclus du site classé, qui n'en sont pas encore dotés ;
- de concevoir des projets d'aménagement sobres, avec un vocabulaire commun pour leur formalisation et une homogénéité dans le choix des matériaux et couleurs ;
- de maintenir un point de vigilance sur les routes existantes, dont l'élargissement pourrait menacer leur intégrité et leur qualité paysagère.

Odile SCHWERER



Annexe 1

Plan-programme d'actions de l'Opération Grand Site 2004-2012

Axe 1 : réhabiliter et requalifier les paysages du site :

- en requalifiant et mettant en valeur les routes des Gorges ;
- en réhabilitant et mettant en valeur les hauts lieux des Gorges ;
- en sauvegardant et restaurant les éléments constitutifs du petit patrimoine bâti et du patrimoine paysager des Gorges et des Causses ;
- en favorisant la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain des Gorges ;
- en favorisant l'intégration paysagère des équipements et infrastructures.

Axe 2 : maîtriser la fréquentation du site :

- en maîtrisant les flux de circulation ;
- en promouvant un développement touristique maîtrisé compatible avec la vocation des différents espaces ;
- en gérant et maîtrisant le développement des activités de pleine nature.

Axe 3 : assurer la pérennité des activités économiques traditionnelles gestionnaires de l'espace et du paysage :

- en promouvant une gestion forestière conciliant impératifs économiques et respect de l'identité paysagère du site ;
- en maintenant, renouvelant ou développant l'activité agricole.

Axe 4 : assurer une gestion pérenne du site.

Actions prioritaires de l'Opération Grand Site en 2015

1. amélioration de la gestion et de l'offre d'activités de pleine nature ;
2. animation de la Charte signalétique du Grand Site et suivi de la signalétique commerciale ;
3. intégration paysagère des campings et de leurs équipements ;
4. définition d'une politique d'accueil des camping-cars ;
5. gestion des stationnements, développement des transports collectifs et mobilités douces ;
6. identification et requalification d'un réseau de panoramas ;
7. mise en œuvre d'un observatoire de la fréquentation et définition d'une stratégie touristique ;
8. nécessité de garantir et d'animer la gouvernance de la démarche Grand Site.

Annexe 2

Tableaux récapitulatifs du programme de gestion (Addendum au dossier de demande du label Grand Site de France)

Programme GSF des Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses - 2024 - 2031											
Action du Grand Site				P1		Action dite prioritaire					
Action qui se font déjà et où le GS contribue				P2		Action dite secondaire					
programme du dossier de candidature au label GSF (avenant 11 août 2023)				OP		Action en fonction des opportunités					
ID	AXES / ORIENTATIONS / ACTIONS			Maîtres d'ouvrage pressentis	Priorité	T1 2024-2027	...	T2 2028-2031	Coût estimé Investissement / Fonctionnement	Partenaires financiers envisagés	Partenaires techniques
A1	Axe 1 : Restaurer, valoriser et partager les valeurs patrimoniales et paysagères des Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses										
1.1.0	Requalifier et mettre en valeur les hauts lieux des gorges et des causses										
1.1.1	GS Coordonner un réseau cohérent de belvédères										
	Faire un diagnostic des belvédères et panoramas du territoire			Chef de projet GS les 3 CC	P1		P1			Animation : CP GS	Partenaires, PNC, PNRC, Entente UNESCO CC, CAUE, SMVTA, etc. Services de l'Etat
	Accompagner les porteurs de projets pour la requalification de leur belvédère				P1		P1			Etude de requalification : DREAL accompagnement financier Investissement MOA concerné	
	Opération d'investissement sur les belvédères définis comme stratégiques				OP		OP				
1.1.2	GS Elaborer une version actualisée du cahier d'orientation de gestion du site classé et en assurer son appropriation auprès des acteurs locaux										
	Mettre à jour le cahier d'orientation de gestion du site classé 'Gorges du Tarn et de la Jonte'			Chef de projet GS les 3 CC	P1		P1	- estimé : 30 000 €	Animation : CP GS	Partenaires	Lien avec les CD 48 et 12 Services de l'Etat
	Etudier la mise en oeuvre de chartes paysagères thématiques				OP		OP	Animation : CP GS	Etude et guide thématique : DREAL accompagnement financier		
	Réalisation des chartes paysagères ou des mesures d'accompagnement sur les thématiques prioritaires				OP		OP				
	Accompagner les acteurs locaux sur l'appropriation du cahier actualisé				P1		P1	Animation : CP GS			
1.2.0	Préserver et qualifier l'architecture et le patrimoine bâti ; associer le Grand Site à la réalisation des documents d'urbanisme										
1.2.1	GS Accompagner les porteurs de projets par l'animation et la réalisation d'un « guide simplifié des procédures : mon projet en milieux préservés »										
	Accompagner les porteurs de projets par la sensibilisation et la réalisation d'un guide simplifié des procédures			Chef de projet GS	P1		P1	- estimé : 5 000 €	Animation : CP GS	Partenaires ; Services de l'Etat ; CC ; Communes	
	Poursuivre l'accompagnement par des formations et diffusion du guide auprès des communes				P1		P1	animation : CP GS	Réalisation d'un guide simplifié : DREAL accompagnement financier		
1.2.2	Partenaire Relayer les missions d'accompagnement du territoire										
	Relayer les actions de conseil des partenaires			Multipartenariale	P1		P1	Multipartenariale	Multipartenariale	Multipartenariale	
	Etudier l'opportunité de mettre en oeuvre des 'pôles projets'				OP		OP				
1.2.3	GS Associer le Grand Site dans les futurs documents d'urbanisme										
	Associer le Grand Site dans les futurs document d'urbanisme			Chef de projet GS	OP		OP	Animation : CP GS	Animation : CP GS	Partenaires ; Services de l'Etat (DDT) ; CC ; Communes	
1.2.4	GS et Partenaire Conforter la connaissance des éléments constitutifs du patrimoine bâti et paysager, notamment en mettant en oeuvre un inventaire participatif										
	Poursuivre la base de données par un inventaire géoréférencé du petit patrimoine			Chef de projet GS et Entente CC	P2		P2	Animation : CP GS	Animation : CP GS	Partenaires ; Services de l'Etat ; CC ; Communes ; Habitants	
	Inventaire participatif et collaboratif du petit patrimoine avec les habitants				OP		OP				
1.2.5	Partenaire Sauvegarder et réhabiliter les éléments constitutifs du patrimoine bâti et paysager										
	Sauvegarder, réhabiliter les éléments constitutifs du patrimoine bâti et paysager			Multipartenariale	OP		OP	Multipartenariale	Multipartenariale	Multipartenariale	
1.3.0	Animation de la Charte signalétique du Grand Site et suivi de la signalétique commerciale										
1.3.1	GS Accompagner les porteurs de projets en poursuivant l'installation de la signalétique										
	Animation et coordination de la charte signalétique du Grand Site			Chef de projet GS les 3 CC	P1		P1	Fonctionnement : animation CP GS	Animation : CP GS Investissement : CD ; Etat ; EPCI ; socio pro	Partenaires Services de l'Etat CC Communes	
	Opération d'investissement groupée de panneaux de signalétique				OP		OP	Investissement panneaux : 30 000€			
	Réalisation d'un outil de référencement des panneaux				P2		P2				
	Réalisation d'un guide pratique de la charte				P1		P1				
1.3.2	GS Accompagner les Services de l'Etat dans la veille des installations de panneaux illicites en site classé, et les communes dans les secteurs réglementés										
	Accompagner les Services de l'Etat sur l'application de la charte signalétique du Grand Site			Chef de projet GS	P1		P1	Fonctionnement : CP GS (S'yan) et veille au quotidien	Animation : CP GS	Services de l'Etat CC ; Communes	
	Accompagner les communes sur la mise en oeuvre de leur Règlement Local de Publicité				P2		P2				
1.3.3	GS Poursuivre l'harmonisation de la charte à l'ensemble du territoire du Grand Site										
	Poursuivre l'harmonisation de la charte du Grand Site sur les communes aveyronnaises			Chef de projet GS	OP		OP	Fonctionnement : animation CP GS	Animation : CP GS	Services de l'Etat (DDT) CC ; Communes	
	Étendre la mise en oeuvre de la charte du Grand Site sur les communes volontaires				OP		OP				
1.3.4	GS Identifier une signalétique d'entrée sur le Grand Site labellisé en vue sensibiliser les visiteurs										
	Mise en oeuvre d'une signalétique d'information en entrée du Grand Site avec rappel de la réglementation et des risques			Chef de projet GS les 3 CC	P1		P1	Fonctionnement : animation CP GS	Animation : CP GS	Partenaires Services de l'Etat CC ; Communes	
	Mise en oeuvre d'une signalétique d'information spécifique et thématique				OP		OP				

Format A3 - page 1 / 3

ID	AXES / ORIENTATIONS / ACTIONS	Maîtres d'ouvrage pressentis	Priorité	T1 2024-2027	T2 2028-2031	Coût estimé Investissement / Fonctionnement	Partenaires financiers envisagés	Partenaires techniques
A2	Axe 2 : Maîtrise du développement et de la fréquentation du Grand Site, pour un accueil de qualité des visiteurs et une découverte du territoire grâce aux dispositifs d'interprétation et la gestion des activités de pleine nature							
2.1.0	Observatoire de la fréquentation							
2.1.1	GS	Mise en place d'un observatoire de la fréquentation						
		Étude d'un outil de type observatoire de la fréquentation	Chef de projet GS	P1	P1	Fonctionnement : animation CP GS Etude : 30 000 €	Animation : CP GS Etude : DREAL accompagnement financier	Partenaires Services de l'Etat
2.1.2	GS	Capitaliser des données de fréquentation du territoire						
		Coordination pour recueillir les données de l'observatoire de la fréquentation du Grand Site	Chef de projet GS les 3 CC	P1	P1	Animation : CP GS	Animation : CP GS	Partenaires (CC, PNC, PNRGC, SMBVTA, Entente CC...)
		Opérations d'investissement sur des outils de recueil de données		OP	OP	Investissement	Investissement : CC ; partenaire	
2.2.0	Pour un territoire structuré, une offre durable et vertueuse pour sa découverte							
2.2.1	GS	Mener une étude stratégique et structurante : le schéma d'accueil						
		Un schéma d'accueil à l'échelle du Grand Site en favorisant un tourisme de proximité de la petite échelle	Chef de projet GS les 3 CC	P1	P1	Fonctionnement : animation CP GS Etude : 40 000 €	Animation : CP GS Etude : DREAL accompagnement financier	Partenaires Services de l'Etat CC ; Communes
2.2.2	Partenaires	Mettre en oeuvre les travaux d'investissement sur les secteurs stratégiques, définis dans le schéma d'accueil						
		Accompagner les maîtrises d'ouvrage qui souhaitent réaliser des travaux d'investissement	Multipartenariale	OP	OP	Multipartenariale	Multipartenariale	Multipartenariale
		Réalisation des opérations d'investissement		OP	OP			
2.2.3	GS	Poursuivre la stratégie d'accueil et de gestion des camping-cars et véhicules aménagés						
		Poursuivre et coordonner la stratégie d'accueil et gestion des camping-cars et véhicules aménagés	Chef de projet GS les 3 CC et OT	P2	P2	Animation : CP GS	Animation : CP GS	CC ; Communes
		Opérations d'investissement correspondant à la stratégie		OP	OP	Investissement	Investissement : CC ; communes ; privé	Partenaires Services de l'Etat
2.3.0	Accompagner les professionnels du tourisme dans leur pratique des activités de pleine nature							
2.3.1	GS	Un territoire de l'itinérance, sensibilisation et accompagnement sur la pratique sur le Grand Site						
		Adopter une stratégie sur la pratique de l'itinérance (bivouac, camping sauvage...)	Chef de projet GS les 3 CC et OT	P1	P1	Animation : CP GS avec les OT.		OT et CC Partenaires ; communes ; Services de l'Etat
		Réalisation d'un guide sur la pratique de l'itinérance : « les règles du bivouac sur le Grand Site »		OP	OP			
2.3.2	Partenaires	Accompagnement et sensibilisation des activités de sports et de loisirs liées à l'eau						
		Sensibilisation auprès de la population locale et des touristes	SMBVTA	P1	P1	Animation : SMBVTA. Le GS est associé.	Animation : SMBVTA	Agence de l'eau ; ARS ; Fédération de pêche et associations ; CC ; Communes ; Partenaires Services de l'Etat
		Accompagnement des professionnels et des collectivités territoriales		P1	P1			
		Prévention par rapport aux risques liés aux cyanobactéries		P1	P1			
2.3.3	GS et Partenaires	Poursuite de l'accompagnement des professionnels des activités de pleine nature						
		Poursuite l'accompagnement des professionnels des activités de pleine nature	Chef de projet GS les 3 OT	P2	P2	Fonctionnement : animation CP GS et OT	Animation : CP GS et OT	3 CC ; Communes Partenaires ; Services de l'Etat Métropole de Montpellier
		Mise en continuité des itinérances chemin de grande randonnée		P1	P1			
		Mise en place d'une labellisation de balade Grand Site		OP	OP			
2.3.4	Partenaires	Sensibilisation des socioprofessionnels du tourisme sur les enjeux de la pratique en milieu naturel						
		Poursuivre la sensibilisation des professionnels du tourisme	Multipartenariale	P1	P1	Multipartenariale	Multipartenariale	Partenaires ; Services de l'Etat ; CC ; Communes Socioprofessionnel ; Association ; Fédération
		Mise en place d'une charte déontologique collaborative de la pratique des activités en milieu naturel		OP	OP			
2.4.0	Accompagner les professionnels du tourisme (l'hôtellerie de plein air et autres prestataires) pour conforter l'offre d'un tourisme durable et améliorer l'intégration paysagère des camping et équipements							
2.4.1	Partenaires	Accompagnement des professionnels pour une meilleure offre						
		Poursuite l'accompagnement des professionnels d'hébergement	les 3 OT	P2	P2	Fonctionnement : animation 3 OT	Animation : 3 OT	Socioprofessionnels COT48 et ADT12
		Mener une réflexion sur l'accueil et le logement des saisonniers		OP	OP			
2.4.2	GS	Accompagnement des professionnels de l'hôtellerie de plein air, pour une meilleure intégration paysagère de leur camping et de leur équipement						
		Diffusion du guide de l'insertion paysagère des campings en site classé	Chef de projet GS les 3 OT professionnels	P1	P1	Fonctionnement : animation CP GS	Animation : CP GS Animation de la formation par un paysagiste : DREAL accompagnement financier	Partenaires ; CAUE Services de l'Etat CC ; Communes Socioprofessionnels
		Accompagner les professionnels pour une meilleure intégration paysagère		P2	P2			
		Opérations d'investissement et de requalification par les professionnels		OP	OP	Investissement : socioprofessionnels		
2.5.0	Favoriser la découverte de l'esprit des lieux et transmettre les valeurs intrinsèques des paysages remarquables							
2.5.1	GS	Mise en place d'animations, d'ateliers et de médiation sur le patrimoine du Grand Site						
		Inscrire le Grand Site dans des événements annuels avec des balades immersives	Chef de projet GS	P1	P1	Fonctionnement : animation CP GS	Animation : CP GS	Partenaires ; OT ; CC ; Communes
		Mise à disposition du Chef de projet Grand Site pour intervenir auprès des partenaires		OP	OP			
		Valoriser les actions de médiation des acteurs locaux en lien avec le Grand Site		OP	OP			CC Gorges Causses Cévennes
2.5.2	Partenaires	Veille et accompagnement sur les messages véhiculés par les influenceurs sur les outils numériques						
		Veille et régulation des contenus numériques sur les réseaux sociaux	Multipartenariale	P1	P1	Multipartenariale	Multipartenariale	Partenaires ; OT
		Mise à disposition du Chef de projet Grand Site pour intervenir auprès des partenaires		OP	OP			
		Participation du Grand Site à l'AMI Destination Digitale		P1	P1			
2.5.3	GS	La bibliothèque du Grand Site						
		Coordonner la bibliothèque numérique	Chef de projet GS	OP	OP	Fonctionnement : animation CP GS	Animation : CP GS	Partenaires ; Services des archives ; CC et communes ; habitants

Format A3 - page 2 / 3

ID	AXES / ORIENTATIONS / ACTIONS	Maitres d'ouvrage presentis	Priorité	T1 2024-2027	T2 2028-2031	Coût estimé Investissement / Fonctionnement	Partenaires financiers envisagés	Partenaires techniques
A3	Axe 3 : Assurer la pérennité des activités économiques traditionnelles, gestionnaire de l'espace et du paysage							
3.1.0	Concilier et intégrer les enjeux de la forêt dans la gestion du Grand Site							
3.1.1	Valorisation de la filière bois							
	Charte forestière Gorges Causses Cévennes (PETR Sud Lozère)	Multipartenariale				/	/	CC ; Communes ; Cofor ; Partenaires ; professionnels
	Contrat de réciprocité ville-montagne avec la Métropole de Montpellier							
3.1.2	Sensibilisation des visiteurs et des habitants aux enjeux de la forêt							
	Animation et sensibilisation par différents acteurs (ONF, etc.)	Multipartenariale				/	/	ONF ; CC ; Communes ; Cofor ; Partenaires ; Professionnels
	Animation par la boîte à outils de l'élu médiateur							
3.1.3	Prise en compte des enjeux liés au risque incendie							
	Accompagnement du PNRGC auprès de la forêt sinistrée de Mostuéjols	Multipartenariale						CC ; Communes ; Cofor ; Partenaires ; PNRGC ; ONF ; ... ; Professionnels ; Services de l'Etat
	Prise en compte des Obligations Légales de Débroussaillage, notamment par la communauté de communes Gorges Causses Cévennes - territoire pilote					/	/	
3.2.0	Maintenir, renouveler, ou développer l'activité pastorale							
3.2.1	Contribuer à la transmission des pratiques pastorales et à leur adaptation							
	Sensibilisation aux pratiques pastorales	Multipartenariale						Entente UNESCO CC ; Cahmbre Agriculture ; CC ; Communes ; Partenaires ; Professionnels ; Services de l'Etat
	Faciliter les échanges et la co-construction entre acteurs de l'agropastoralisme					/	/	
	Contribuer à la diffusion des leviers d'action face au changement climatique							
	S'appuyer sur les pratiques pastorales pour entretenir les espaces et lutter contre la propagation des incendies							
3.2.2	Valorisation des savoir-faire locaux agricoles traditionnels							
	Valoriser les produits locaux du territoire	Multipartenariale			Multipartenariale	Multipartenariale	Multipartenariale	Multipartenariale
	Accompagner les professionnels dans l'accueil de leur exploitation							
3.3.0	Maintenir, renouveler, ou développer les activités de culture pérenne							
3.3.1	La viticulture, une filière locale dans les gorges du Tarn et vectrice de la reconquête des paysages							
	Poursuivre le partenariat entre professionnels, la CCGCC, le CAUE, les communes	Multipartenariale				/	/	OT et CC ; Partenaires ; Communes ; Services de l'Etat
	Encourager le développement de la viticulture dans le respect des caractéristiques du site et des paysages							
3.3.2	Arboriculture et trufficulture							
	Plan Paysage de la Vallée Verte, portée par le PNRGC	Multipartenariale PNRGC			Multipartenariale PNRGC	Multipartenariale PNRGC ; MTE CT	Multipartenariale	Multipartenariale
	Encourager le développement de l'arboriculture et de la trufficulture dans le respect des caractéristiques du site et des paysages	Multipartenariale			Multipartenariale	Multipartenariale	Multipartenariale	Multipartenariale
A4	Axe 4 : Assurer une gestion pérenne du Grand Site de France							
4.1.0	Garantir et animer la gouvernance du Grand Site de France							
4.1.1	Convention Cadre de la phase de gestion du label Grand Site de France 2024-2031 et annexe financière annuelle							
	Convention Cadre de la phase de gestion du label GSF 2024 - 2031, entre les 3 intercommunalités	3 communautés de communes				Fonctionnement : 60 000€/an Investissement : 50 000€/an	3 communautés de communes Subventions diverses	CC Services de l'Etat
	Annexe financière annuelle, entre les 3 intercommunalités							
4.1.2	Conventionnement avec les autres projets de territoire	Multipartenariale				/	/	Partenaires (Entente CC, PNC, PNRGC, SMBVTA, CAUE)
4.1.3	Un Comité de gouvernance représentatif de la diversité des acteurs	Multipartenariale				/	/	Professionnels, associations
4.1.4	Montage d'un réseau d'éco-acteurs du Grand Site	Multipartenariale				/	/	Professionnels, associations
4.2.0	Améliorer la lisibilité du Grand Site sur son identité et les enjeux du territoire, à destination des visiteurs et des acteurs locaux (partenaires), habitants							
4.2.1	Plan de communication du Grand Site : définir, valoriser et renforcer l'identité du Grand Site	GS, 3 CC				/	/	Multipartenariale
4.2.2	Élargir le périmètre du GSF, afin d'améliorer la cohérence paysagère et d'intégrer l'ensemble des portes d'entrée au territoire	Multipartenariale				Multipartenariale	Multipartenariale	Multipartenariale
4.2.3	Intégrer le paramètre du changement climatique dans les prises de décisions stratégiques	Multipartenariale				/	/	Multipartenariale

Format A3 - page 3 / 3

NB : Les proportions des tableaux ont été modifiés pour des questions de mise en page et de meilleure lisibilité

Annexe 3

Avenant à la candidature des gorges du Tarn, de la Jonte et Causses A l'attribution du label Grand Site de France



Le Président de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes,
22 rue Justin Gruat
48400 Florac-Trois-Rivières

A
Monsieur le Préfet de Lozère

Florac, le 11 août 2023

Direction Générale des Services

Réf : DB/VB-2023-202

PJ : tableau synthétique du projet programme d'actions 2024 - 2031

Objet : Avenant à la candidature du Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses, au label Grand Site de France

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter un avenant à la candidature portée par la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes à l'attribution du label GSF pour le Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses, que je vous ai adressée par courrier en date du 17 mars 2023.

Cet avenant porte sur la durée pour laquelle notre territoire candidate au label, portée de 6 à 8 ans par le présent courrier, en accord avec le MTECT et conformément à l'allongement de la durée du label décidée au niveau national. Il porte également en conséquence sur la durée de notre engagement sur le projet stratégique et le programme d'actions proposé, lui aussi porté à 8 ans. Vous trouverez, en annexe de ce courrier, le tableau synthétique du projet et programme d'actions ainsi ajusté sur un calendrier à 8 ans.

J'ai par ailleurs bien noté les discussions en cours sur l'évolution de la politique Grand Site de France issues des travaux de l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable, notamment celles relatives à la mise en place d'indicateurs de suivi de l'action du Grand Site de France, et à l'instauration d'un point d'étape à 4 ans.

Restant également à votre disposition pour tout complément d'information et vous remerciant par avance par les suites que vous donnerez à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Henri COUDERC,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CEVENNES
22 rue Justin Gruat - 48 400 Florac Trois Rivières
04 66 44 03 92 - contact@ccqcc48.fr - www.gorgescaussescévennes.fr

